

CONCHYLICULTEUR

#un métier en devenir(s)

JE ME FORME

Reconversion



Photos © - Joaquin Power/Shera - S.Hustis



Que ce soit pour réaliser son **projet d'installation** (en cabane) ou évoluer dans son métier, le département de Charente-Maritime dispose de plusieurs organismes en formation continue :
Le CFPPA de Bourcefranc et les fermes aquacoles pédagogiques de l'île de Ré et de Bourcefranc. N'hésitez pas à les solliciter !



#DEVIENS...
conchyliculteur



Formation continue pour devenir conchyliculteur...

POUR OBTENIR UNE CAPACITÉ PROFESSIONNELLE CULTURES MARINES (CPCM)

La **CPCM** permet d'accéder au Domaine Public Maritime (DPM) et donc d'exploiter des concessions maritimes, des prises d'eau dans le marais et du foncier sur DPM.

“ VOUS ÊTES
NÉ(E) AVANT LE
01/01/1990 ET
VOUS AVEZ : ”

Un **BEP** cultures marines,
ou

Un **CAP + 3 ans** déclarés
en cultures marines
+ Stage* de 280h.

ou

5 ans déclarés en cultures marines
ou pêche ou exploitation agricole
+ Stage* de 280h.

“ VOUS ÊTES
NÉ(E) APRÈS LE
01/01/1990 ET
VOUS AVEZ : ”

Un **Bac Pro**
cultures marines,
ou

Un **BPREA***

ou

Un **Bac** validé
+ Stage de 280h.

**Brevet Professionnel Responsable
d'Exploitation Aquacole.*

LE STAGE CONCESSIONNAIRE DE 280h.

Cible	Candidats à l'installation.
Organisme	CFPPA de Bourcefranc.
Répartition	210h. de théorie et 70h. en entreprise.
Lieux	Stage réalisé dans l'entreprise reprise.
Période	Une session/an (généralement début Janvier/mi-Avril).
Coût	2 300 € (prise en charge possible).

La **capacité** peut aussi s'acquérir
par l'intermédiaire d'une **VAE***,
ce qui suppose d'être salarié(e)
en conchyliculture depuis un
minimum de 12 mois.

**Validation des Acquis de l'Expérience.*

“ STAGE
BPREA* DE
1200H. ”

Le **BPREA** (Brevet Professionnel Responsable d'Exploitation Aquacole), vous permet d'acquérir la capacité professionnelle en cultures marines. Il est accessible sous conditions :

- Être âgé de **18 ans**.
- Justifier de **12 mois** d'activité.
- Avoir un **projet d'installation** en aquaculture,
ou
- **Devenir salarié(e)** dans le domaine conchylicole.